



### Communiqué mercredi 09 Octobre 2019 – Suite Incendie Lubrizol

Chers Préautais,

Par la présente, je me permets de vous diffuser le communiqué émanant des services de l'Etat et de l'ARS, concernant les informations diffusées par France Bleu Normandie hier soir.

Nous avons une fois de plus déployé toute notre énergie dans la gestion de cette crise.

Je me suis entretenue personnellement ce matin avec Monsieur le Préfet, qui s'est voulu rassurant sur les analyses. Ce dernier, afin de nous aider, a exigé qu'une personne de l'ARS se rende en mairie. Un ingénieur pendant deux heures face aux élus, aux directrices des écoles, aux agriculteurs, aux administrés présents lors de sa venue, a accepté de répondre à nos questions. Je salue son professionnalisme.

L'analyse a été réalisée sur une retombée de pluie, la jauge été installée Allée de la Charmille. Cette jauge a été installée le jeudi 26 septembre après-midi, et retirée le vendredi 27 septembre. La qualité de l'air n'est pas en cause dans cette analyse.

L'ATMO et l'ARS que nous avons eu plusieurs fois au téléphone prennent conscience de l'ampleur de l'effet anxiogène que cela a généré, et se sont efforcés de répondre à nos inquiétudes.

**Des analyses du sol vont à nouveau être menées sur le territoire et au-delà, car ce taux de dioxine est bien présent au-delà du territoire de Préaux.**

Je vous informe également que ce jour, une entreprise spécialisée est intervenue pour nettoyer la cour de récréation. Les services techniques ont installé des barrières, pour éviter que les enfants n'évoluent que dans le périmètre nettoyé. La pelouse, les talus et les bacs à sable sont interdits. Le sable sera changé dès que possible.

Les enfants pourront, à partir de jeudi 10 octobre utiliser la cour de récréation, ils ne seront plus obligés de se déchausser.

**Pour rappel, j'ai déposé plainte lundi en gendarmerie contre X pour mise en danger de la vie d'autrui, la protection des agents communaux, et la reconnaissance de la commune comme victime. Vous pouvez si vous le souhaitez déposer plainte à titre individuel.**

**La reconnaissance en catastrophe industrielle n'est pas reconnue actuellement, seul le Gouvernement peut le faire.**

**Un cahier de doléances a été mis à votre disposition à l'accueil de la mairie dans lequel vous pouvez faire part de vos dégâts et y joindre des photos.**

**L'ARS nous a de nouveau confirmé que l'eau est potable, il n'y a aucun doute ni danger sur sa consommation.**

Sachez, chers Préautais, que nous faisons notre maximum pour répondre à vos interrogations, et être le plus transparent possible dans notre communication, par le biais d'un affichage en mairie, le site internet de notre commune et le facebook de la mairie.

Vous trouverez ci-dessous le communiqué des services de l'Etat et des services de l'ARS.

Le Maire

Anne-Marie DELAFOSSE

## Communiqué Préfecture et ARS.

Suite au communiqué de presse d'ATMO de ce jour, des corrections ont été apportées sur les unités de mesure.

Les dioxines sont des composés chimiques peu volatils rejetés dans l'environnement par des activités industrielles et dans une moindre mesure lors de combustion naturelles (feux de forêt...). Ces composés sont peu volatils, peu solubles dans l'eau. En revanche ils s'accumulent facilement dans les graisses au sein desquels ils peuvent rester stockés plusieurs années.

Les concentrations en dioxines les plus élevées sont trouvées dans certains sols, sédiments et aliments, notamment animaux riches en graisses (poissons gras, lait et produits laitiers, œufs et viandes), du fait de l'affinité des dioxines pour les graisses.

En revanche, les concentrations sont très faibles dans les plantes, dans l'eau et dans l'air.

Ainsi la voie principale d'exposition aux dioxines est l'alimentation.

Dans le cadre de l'incendie Lubrizol, les prélèvements ont été effectués par ATMO sur 5 jauges Owen installées sous le panache des fumées. Ces jauges ont pour but de mesurer les retombées sous forme de pluie du panache des fumées et ont été posées sur 24h du 26 au 27 septembre correspondant au passage du nuage des fumées.

Elles ne représentent en aucun cas une concentration dans l'air ambiant, ni une concentration dans les aliments et ne peuvent donc pas être interprétées en terme d'exposition de la population.

Elles indiquent ce qui a pu se passer en matière de retombées ( via les eaux de pluie notamment) pendant la période où le nuage de fumée est passé.

Des informations communiquées par ATMO Normandie, sur la commune de Préau, le résultat de la jauge a donné une valeur de 12,66 pg ( picogrammes)/m<sup>2</sup>/jour I TEQ , soit 12,66 . 10<sup>-12</sup> gramme/m<sup>2</sup>/jour I TEQ, mesuré sur 24 heures pendant la période aigue correspondant au passage du nuage , cette valeur se situe juste au-dessus de la limite de quantification 12, 63 pg ( valeur en dessous de laquelle on ne peut pas quantifier par l'analyse le contenu de la jauge). S'agissant d'une mesure sur une courte période, au moment où il y a eu des retombées du panache de fumées, cette valeur peut être considérée comme faible.

Ces données ne peuvent pas être comparées à des valeurs mesurées dans les milieux car il ne s'agit pas de la même unité de mesure ( valeur par m<sup>3</sup> – dans l'air, par litre- dans l'eau , ou par kg-dans les aliments ) ou à des valeurs dans les lingettes (ng I TEQ / m<sup>2</sup>). Par ailleurs, compte tenu de la durée de la mesure (24 heures), ces données ne peuvent pas être comparées avec les valeurs mesurées par ATMO autour de sites industriels , car les jauges utilisées alors restent en place sur des périodes de deux mois.

L'exposition étant essentiellement par voie alimentaire, La réglementation fixe des teneurs maximales dans certaines denrées alimentaires qui protègent la population des risques liés aux dioxines.

Un choix très protecteur a été pris à la suite de l'incendie Lubrizol puisque des restrictions de mise sur le marché des denrées agricoles ont été prises dans l'ensemble des communes concernées. Un vaste plan de prélèvements et d'analyses est en cours par les services du ministère de l'agriculture.

Par ailleurs, des analyses de sols vont être pratiquées dans les communes concernées, dont la commune de Préaux.

Enfin, s'agissant des particuliers, il est rappelé les consignes sanitaires qui ont été données sur les jardins potagers, notamment de ne pas consommer les fruits et légumes souillés par les suies.

Compte tenu des éléments précédents, s'agissant de l'école, les résultats d'analyses ne justifient pas de fermeture des classes.

De plus, les consignes données de nettoyage des locaux et des cours d'école, et de lavage des mains ont permis de limiter les éventuelles expositions aux retombées issues du nuage par le portage main/ bouche .

## Atmo Normandie apporte des précisions sur les dioxines-furanes

Afin d'éviter que des informations erronées soient diffusées, Atmo Normandie revient sur le sujet de la dioxine. Les résultats ont été présentés hier en conférence de presse. Il apparaît nécessaire de préciser ces résultats mal compris – sujet il faut le reconnaître complexe.

1/ Les résultats concernent des mesures effectuées dans l'eau de pluie.

Ce ne sont pas des échantillons d'air.

2/ Les échantillons analysés sont ceux recueillis entre le jeudi 26 septembre après-midi (jour de l'incendie) et le vendredi 27 septembre après-midi.

3/ Les échantillons ont été prélevés sous le panache de Lubrizol, sur 5 communes situées au nord-est de l'agglomération rouennaise : Rouen centre, Bois-Guillaume/ Mont-Saint Aignan, Bois-Guillaume, Préaux, Saint-André sur Cailly.

4/ Les dioxines dans l'eau de pluie ne possèdent pas de valeurs réglementaires.

5/ Les résultats de dioxines prélevés entre le 26 et 27 septembre sont difficiles à interpréter. En l'absence de réglementation sur les dioxines dans les pluies, Atmo Normandie se réfère à son historique de mesures sur 228 échantillons de pluie en Normandie entre 2009 et 2017. Cette mise en regard des valeurs est faite à titre indicatif car ces mesures de référence sont effectuées sur 2 mois en moyenne.

6/ Un des prélèvements, celui situé sur la commune de Préaux, présente une valeur (12,66 pg/m<sup>2</sup>/jour I-TEQ) qui apparaît inhabituelle. Elle n'est cependant pas alarmante car elle correspond à une seule journée de prélèvement de pluie, sous le panache (du 26 au 27 sept).

**114 des échantillons historiques d'Atmo Normandie sont inférieurs à 3,4 pg/m<sup>2</sup>/jour I-TEQ (médiane) et 114 échantillons sont compris entre 3,4 et 31,01 pg/m<sup>2</sup>/jour I-TEQ (le maximum). Avec une valeur de 12,66 pg/m<sup>2</sup>/jour I-TEQ, l'échantillon de Préaux reste dans les statistiques d'Atmo Normandie.**

7/ L'analyse de l'impact sanitaire de la dioxine ne peut se faire au regard d'une seule valeur mesurée dans les précipitations à un instant t.

8/ L'analyse de sols et produits cultivés est nécessaire pour connaître le risque sanitaire (exposition majoritaire par ingestion) d'où les mesures conservatoires prises par la Préfecture qui recommandent de ne pas consommer les produits agricoles en attente de résultats d'analyses par les services de l'Etat.

Résultats des prélèvements de dioxines-furanes effectués entre le 26 et 27 septembre 2019

Retombées atmosphériques	Concentrations des prélèvements de pluie, sous le panache, sur une journée : du 26 au 27/09/2019					LQ pour un prélèvement d'un jour	Valeurs repères régionales historiques d'Atmo Normandie sur 228 échantillons de pluie (entre 2009 et 2017) attention comparaison à titre indicatif sur des prélèvements faits sur environ 2 mois			
	Mont Saint Aignan/Bois Guillaume	Bois Guillaume Route de Neufchatel	Préaux	Saint André sur Cailly	Rouen Place de la Pomme d'Or		minimum	médiane	percentile 95	maximum
Somme des Dioxines/furanes (pg/m <sup>2</sup> /jour I-TEQ)	<LQ	<LQ	12.66	<LQ	<LQ	12.63	0.23	3.40	12.20	31.01

LQ : limite de quantification.

Le percentile 95 signifie que les résultats de 5 % des 228 échantillons se situent au-dessus de cette valeur